

stratégique comme les ordinateurs, le matériel de communications et ainsi de suite. On peut donc expédier de l'équipement de surveillance au Chili où la police secrète l'utilise dans ses activités contre les civils. Il est donc temps que ces règlements fassent l'objet d'un examen public.

Je veux préciser que, bien que nous ayons reçu des centaines de lettres à ce sujet de Canadiens qui habitent de Sooke en Colombie-Britannique à St. John's, la motion dont la Chambre est actuellement saisie ne se prononce pas sur l'efficacité des lignes directrices actuelles. Je veux que ce soit bien clair. La motion demande seulement que les députés puissent examiner publiquement ces lignes directrices et entendre le témoignage des Canadiens intéressés. Il est temps de lever le voile du secret qui recouvre cette très importante politique publique.

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount):** Monsieur le Président, j'apprécie l'intervention et le contenu de la motion de mon ami, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) du Nouveau parti démocratique. Je trouve sa motion un peu trop généreuse. Autrement dit, je ne pense pas qu'elle aille assez loin. Je l'appuie évidemment. Je n'ai rien à y redire. J'accueillerais favorablement un examen de la politique actuelle. Nous avons la preuve que la politique actuelle ne va pas assez loin et qu'une telle enquête devrait porter sur les mesures à prendre pour renforcer les lignes directrices.

[Français]

Mais, comme je viens de le dire, évidemment nous allons appuyer l'idée qui souligne la motion présentée par mon ami, mon collègue, mais je suis convaincu, monsieur le Président, qu'il faut aller beaucoup plus loin.

• (1710)

[Traduction]

Le motionnaire, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a signalé que l'accès à l'information était aussi un élément important. Nous sommes d'accord. Je voudrais parler à la Chambre et à mes collègues d'une résolution exceptionnelle.

[Français]

... ce qu'on appelle une résolution d'exception que moi-même j'ai présentée lors de notre congrès libéral, congrès politique, au mois de novembre, parce que nous avons identifié le problème avec les contrôles, et vu l'expérience de l'année dernière avec l'exportation de moteurs d'hélicoptères destinés quelque part au Moyen-Orient, dans ce cas-ci en Iran, nous avons proposé la résolution suivante:

ATTENDU que des développements récents ont démontré que la politique gouvernementale actuelle n'empêche pas la vente d'équipement militaire, ou conçu pour usage militaire ou civil, à des nations belligérantes telles que l'Iran et l'Iraq,

ATTENDU que le Parti libéral du Canada souhaite une résolution pacifique du conflit irano-irakien, et

ATTENDU qu'Amnistie internationale rapporte des violations persistantes et sérieuses des droits de la personne tant en Iran qu'en Iraq;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada adopte une politique de contrôle des exportations, incluant les équipements militaires ou pouvant avoir une utilisation civile aussi bien que militaire, respectant les principes suivants:

a) un renforcement des exigences concernant la destination et l'utilisation finales;

b) l'accès du public aux renseignements concernant ce type de transactions.

### Exportations de matériel militaire

[Traduction]

Autrement dit, dans la résolution présentée au nom du caucus libéral à un Congrès d'orientation, résolution qui, soit dit en passant, a été adoptée, nous avons résolu d'adopter une politique de contrôle des exportations pour le matériel militaire et pour les produits pouvant avoir une utilisation civile aussi bien que militaire. Cette politique serait fondée sur les deux principes que je viens de citer en français, un renforcement des exigences concernant la destination et l'utilisation finales et l'accès du public aux renseignements concernant ce type de transactions.

Cette résolution a été proposée après l'exportation de moteurs d'hélicoptères par le Canada. Le fabricant d'hélicoptères a signalé ceci, comme en témoigne un article paru dans le *Globe and Mail* du 18 novembre:

... un employé de la société Bell Helicopters Textron Inc., l'entreprise qui fabrique le Bell 212, a dit que les moteurs twinpack PT-6T peuvent également être utilisés dans les hélicoptères UH-1N de Bell, des appareils militaires.

Cette révélation a montré qu'il fallait renforcer les mesures de contrôle sur les exportations pour pouvoir inclure ce genre de matériel qui sert à des fins militaires et civiles, dans les produits dont l'exportation est interdite. Il ne suffit pas de s'attacher uniquement à l'aspect militaire de ces transactions—pour des raisons évidentes, comme nous l'avons vu, bon nombre de ces produits peuvent être utilisés également à des fins civiles. On peut donc les exporter comme articles civils et les utiliser ensuite à des fins militaires.

Je voudrais également ajouter que la résolution que nous avons proposée touchait l'autre point, à savoir la notion de destination ou d'utilisation finale. Mon collègue l'a mentionné. On a parlé, par exemple, de l'exportation de moteurs d'hélicoptères, ce qui est peut-être l'exemple parfait, vers un pays qui n'est pas en guerre et qui ne viole pas les droits de la personne. Dans ce cas le certificat d'exportation ne pose pas de problème, sauf que ce pays peut installer le produit fabriqué au Canada dans un autre produit, dans ce cas un hélicoptère ou un avion, qui serait utilisé à des fins militaires dans un troisième pays.

Je reconnais que ce sont des questions difficiles. Toutefois, il appartient à la Chambre et au gouvernement d'examiner cet aspect pour combler les lacunes qui existent actuellement dans nos règlements sur l'exportation. A ce propos, je note que le 21 janvier, en comité, mon collègue le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), a soulevé les mêmes points. Il a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) si le gouvernement envisageait des changements à la politique sur l'exportation des armes et aux règlements qui gouvernent leur utilisation. Mon collègue mentionnait que pour un même produit il y avait des utilisations civiles et des utilisations militaires. Nous voyons maintenant qu'un troisième pays peut incorporer des produits fabriqués au Canada et les exporter dans des pays en guerre, comme l'Iran et l'Iraq.

Le député de Winnipeg—Fort Garry a également soulevé la question d'un registre international des armes. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne nous a pas dit quelles mesures le gouvernement compte prendre, même si je suis convaincu qu'il doit également se préoccuper de l'exportation de produits canadiens utilisés à des fins militaires dans les régions où l'on se bat. Il a dit qu'il n'était pas convaincu qu'un registre international des armes servirait à quelque chose. Il a dit à peu de